

Synthèse des six Assemblées de Secteurs

Mai - Juin 2010

Contact :

Délégation citoyenne

13, Avenue de la Légion Tchèque - 64100 BAYONNE

delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com

Sommaire

Introduction	2
Synthèse des six Assemblées de Secteurs :	
I . Les déplacements	3
II. Urbanisation / Urbanisme	4
III. Ecologie / Environnement	5
FAQ sur le fonctionnement de la Participation citoyenne	8
Comptes rendus détaillés des Assemblées de Secteurs :	
Vieux Bayonne ou Centre-ville	13
Le Nouveau Bayonne	17
Les Coteaux du Sud	19
Entre Nive et Adour hors les murs	21
Les Hauts de l'Adour	23
Les Coteaux du Nord	27
Annexes :	
Informations pratiques	31
Carte des six Secteurs de Bayonne	32
Les élus référents de quartier	33
Groupe de travail « Vie des Quartiers »	34
Les Assemblées de Secteur	35

Introduction

Entre le 25 mai et le 3 juin 2010 ont eu lieu les Assemblées des six Secteurs nouvellement créés à Bayonne. Ces Assemblées de Secteurs sont le lieu où s'exprime la Participation citoyenne conformément aux recommandations de l'Agenda 21.

Entre 160 et 180 personnes ont participé à ces réunions. Chaque Assemblée de Secteur s'est déroulée de la façon suivante :

- 1- Projection d'un film présentant la Charte de Participation citoyenne.
- 2- Projection et lecture d'un diaporama présentant la Charte de Participation Citoyenne
- 3- Présentation des Règles de fonctionnement.
- 4- Echanges libres entre les participants (Questions / Propositions).

Vous trouverez sur le site de la Ville de Bayonne

(*Ville de Bayonne --> Agenda 21 --> Participation Citoyenne*) :

- Le texte de la Charte de Participation citoyenne.
- Un petit Guide de la Charte.
- Le présent document reprenant :
 - Les thèmes le plus souvent évoqués en Assemblées de Secteurs,
 - Une "Foire aux Questions" (FAQ) sur le fonctionnement de la Charte,
 - Les comptes rendus des six Assemblées de Secteurs suivis des "requêtes et idées" émises pendant les réunions,
 - Des informations pratiques,
 - La carte des Secteurs,
 - Les Elus Référents de quartiers.

SYNTHESE DES SIX ASSEMBLEES DE SECTEURS

I . Les déplacements

La question des déplacements vue par :

Les piétons, les personnes à mobilité réduite, les personnes utilisant une poussette :

- certains trottoirs sont en mauvais état (Secteur Nouveau Bayonne/Balichon, Secteur Coteaux du Nord), d'autres sont d'usage difficile étant donné que des voitures y sont mal garées (Secteur Coteaux du Sud/Quartier Lasseguette, rues adjacentes à l'Hôpital) ou que des obstacles y sont érigés (Secteur Nouveau Bayonne/Quartier du Polo).
- dans certaines rues, il n'y a aucun trottoir (Secteur Coteaux du Sud).
- certains trajets sont dangereux (Secteur Nouveau Bayonne/axe Polo Beyris / Quartier Lahubiague, circulation entre Allée Ahusty et Allée des Platanes, Secteur Vieux Bayonne Centre Ville) à cause du manque de passages protégés pour piétons et cyclistes.
- certaines rues piétonnes (Secteur Vieux Bayonne Centre ville) sont inaccessibles aux ambulances et aux personnes handicapées accompagnées chez elles en voiture (voir la lettre de la Mairie, "l'Echo de la Cité", indiquant qu'il n'y aura aucune dérogation pour ce type d'usagers).

Les cyclistes :

- les cyclistes demandent la création d'une piste cyclable entre Marracq et le Centre ville ou l'amélioration de la bande existante. Idem pour le franchissement du Pont Saint Esprit (Secteurs Nouveaux Bayonne et Vieux Bayonne Centre Ville).
- les "circulations douces" étant dans l'esprit de l'AGENDA 21, il conviendrait de les faciliter et de les encourager : parking pour vélo, nouvelles constructions avec local à vélo, amélioration et augmentation des pistes cyclables etc...

Les automobilistes :

- dans tous les Secteurs, les automobilistes se plaignent de la saturation des parkings gratuits (Secteur Entre Nive et Adour hors les murs : Glain, La Floride). Une personne a suggéré que soit aménagé un parking de "délestage" par secteur avec des navettes gratuites qui rendraient la ville aux piétons. Une autre a proposé un étage (comme à Géant Casino) au parking Glain qui est saturé. Pourquoi pas ces deux idées...
- certains Secteurs souffrent plus que d'autres des difficultés de circulation aggravées par la voie de bus sur le Pont Saint Esprit et par la fermeture définitive à la circulation de la voie sur le Pont de Fer (Secteur Vieux Bayonne Centre Ville, Secteur Hauts de l'Adour, Secteur Coteaux du Nord).
- le tracé des couloirs de bus rend dangereux leur franchissement inévitable lorsqu'on tourne ou lorsqu'on débouche d'une voie adjacente (Secteur Nouveau Bayonne, Secteur Coteaux du Sud, Secteur Vieux Bayonne Centre Ville).

- certains quartiers sont isolés, desservis par peu de transports en commun (Secteur Coteaux du Nord, Secteur Hauts de l'Adour). Les habitants n'ont pas d'autres choix que de prendre leur voiture.

- l'urbanisation récente de certains quartiers (Secteur Coteaux du Nord), des projets d'installation d'une grande clinique privée (Secteur Entre Nive et Adour hors les Murs), la rénovation de l'Hôpital (Secteur Coteaux du Sud) provoquent déjà et provoqueront des difficultés accrues de circulation si rien n'est mis en place pour les éviter.

Témoignage d'un habitant qui a été commerçant pendant 10 ans à Bordeaux : "la ville est passée de 4 voies de circulation à 0 voie pour laisser la place au tramway : aujourd'hui, tout le monde est ravi". C'est la logique de la démarche Agenda 21.

II. Urbanisation / Urbanisme

Patrimoine et urbanisme :

- le secteur sauvegardé (Secteur Vieux Bayonne Centre Ville) est soumis à des règles strictes en matière de rénovation de l'habitat. Ces règles sont parfois contraires aux traditions locales (toit en zinc, Secteur Nouveau Bayonne), parfois en contradiction avec les économies d'énergie préconisées par l'Agenda 21 (interdiction des doubles vitrages), parfois difficilement compréhensibles (ascenseur autorisé dans un immeuble et interdit dans celui d'à côté tout à fait semblable).

- dans presque tous les Secteurs, des habitants regrettent la disparition actuelle ou annoncée d'espaces verts liés à la destruction de propriétés faisant partie du patrimoine historique de Bayonne (Secteur Nouveau Bayonne, propriété Elissagaray, Secteur Coteaux du Nord propriété ATEKA, propriété Coumère, Secteur Vieux Bayonne Centre ville, propriété Moratalla rue Maubec). L'urbanisation réduit les espaces verts (Secteur Coteaux du Nord, Habas les Vallons, les Hauts d'Amade ...)

- les habitants s'interrogent sur le devenir de certains sites considérés comme faisant partie eux aussi du patrimoine de la ville et laissés à l'abandon pour l'instant (Secteur Entre Nive et Adour hors les murs, fonderies de Mousserolles).

- l'esthétique des nouvelles constructions étonne parfois les habitants de façon négative (Secteur Coteaux du Nord avec "Les palombières" de Plantoum). Ils s'inquiètent de la modification du PLU autorisant des immeubles jusqu'à 11 mètres de hauteur.

- la construction d'ensembles immobiliers se fait sans concertation sur les projets. (Secteur Coteaux du Nord)- dans certains quartiers (Secteur Coteaux du Nord, Secteur Nouveau Bayonne, Square Léo Pouzac Secteur Vieux Bayonne ou Centre ville) la Ville n'entretient pas bien les trottoirs, une école du Secteur Coteaux du Nord attend depuis longtemps d'être repeinte, le chemin du Moulin de Habas est plein d'ornières, les mousses envahissent les marches d'escaliers, des trottoirs sont inondés devant les maisons dès qu'il pleut. "*Bayonne Nord est un quartier "oublié"*".

Inondations :

- dans les quartiers touchés par les inondations en 2009, (et de nouveau touchés en Juin 2010) des habitants s'inquiètent. Dans le cas de nouvelles urbanisations, "*les fossés à ciel ouvert qui existaient autrefois, ont été remplacés par des buses de 80 ce qui est trop faible*" et n'ont pas été remplacées par des buses de plus grand diamètre. Colère du côté du secteur de Hayet (Secteur les Hauts de l'Adour)

Dans le cas de quartiers anciens mais de plus en plus bétonnés (Secteur Vieux Bayonne Centre ancien, Saint Esprit, Secteur Hauts de l'Adour, Saint Frédéric, Barthes d'Ilbarritz), les habitants Inondés se posent des questions sur l'adaptation des systèmes d'évacuation des eaux, peut-être vétustes, peut-être sous dimensionnés aujourd'hui. Ils regrettent de ne pas être tenus au courant d'une étude qui serait faite par la Mairie...

- les mouvements de populations entre Bayonne et Saint Pierre d'Irube obligent à s'interroger sur les nombreux ouvrages routiers reliant les deux villes et qui sont déjà inondés (Ajout du 18 Juin 2010).

Les maraîchers :

Des maraîchers, présents dans la salle, font part de problèmes liés à leur activité (Secteur Coteaux du Nord). Il ne resterait que 7 maraîchers à Bayonne. « *Les cultures maraîchères sont présentes sur les coteaux Nord de Bayonne depuis bien longtemps. Veut-on les conserver ou bien les faire disparaître ? ... Des expropriations, par exemple pour tracé de route, ont lieu ou ont eu lieu sur des terrains cultivés, scindant la propriété... Des droits de préemption sont établis par la Ville, privant les propriétaires de la maîtrise de leur terrain (un exemple est donné par un intervenant). Ce ne sont pas les jardins écologiques que l'on dit vouloir créer par ailleurs sur des terres non productives qui remplaceront l'activité actuelle des maraîchers des Coteaux Nord... »*

III . Ecologie / Environnement

Plusieurs des thèmes évoqués plus haut s'y rattachent : économies d'énergie en autorisant les doubles vitrages dans le secteur sauvegardé, diminution de la pollution en réduisant l'usage de la voiture, développement du vélo, travaux de prévention des inondations, développement de l'habitat "durable" et conforme à une bonne qualité de vie etc...- "*Selon l'Agenda 21 et le développement durable, pourquoi ne pas envisager dans la ville des lampadaires et horodateurs «photovoltaïques ?»*". Nathalie Aguesse précise que les horodateurs sont photovoltaïques depuis 2008.- A propos du traitement des déchets "*il faudrait repenser tout le circuit*". Le problème doit être repensé depuis l'achat du produit. En ce qui concerne le tri sélectif, la municipalité n'en donne pas les moyens (bacs, etc.) (Secteur des Hauts de l'Adour). Nathalie Aguesse expose le projet de débat dans le cadre de l'Agenda 21 qui se déroulera après l'été et dont les Bayonnais seront avertis).

A propos de l'implantation d'une usine TMB (Secteur Coteaux du Nord)

Premier sujet de préoccupation lors de l'Assemblée de Secteur qui a amené plusieurs interventions dont certaines se réclamant de l'association ADECH (il a été fait la remarque que dans les assemblées de secteur, selon le règlement adopté, on doit s'exprimer en tant que citoyen et non en porte-parole d'un groupe quel qu'il soit).

L'enquête publique :

Des critiques sont émises à propos de la communication sur l'enquête publique : « *elle a été déposée le 25 Mai 2010 et personne n'a encore signalé que ce dossier était lisible et pouvait être consulté.* ».

Le choix du lieu est aussi contesté.

Est alors abordée la nécessité de responsabilité citoyenne à produire moins de déchets et d'inciter fortement les industriels à éviter le suremballage... oui mais « *si on construit un centre de tri d'une capacité de x tonnes de traitement, ne faudra-t-il pas pour le rentabiliser lui fournir l'équivalent en volume de déchets, ce qui n'encouragera pas à un changement de pratique citoyenne ?* »

Le dispositif de création d'un centre de tri est aussi contesté par un intervenant, qui souligne (sans autres précisions) qu'ailleurs (?) d'autres pratiques évitent l'aménagement de centre de traitement de déchets tel que celui devant être créé à Bayonne. Les nuisances sont aussi évoquées.

La notion de temps avant la prise de décision : « *Le dispositif d'articulation des diverses instances de concertation de la Charte permettra-t-elle de prolonger le débat sur la pertinence de créer ce centre de tri et de l'implanter sur le site de Batz ? Est-il encore temps et est-il possible d'influer sur les décisions qui seront prises ? Sont-elles déjà définitivement prises ?* ».

En réponse, les Délégués soulignent que ce projet a été élaboré antérieurement à la création de l'outil Charte de participation citoyenne. Il est donc difficile de répondre à ces dernières questions, mais toutes les observations émises par les citoyens seront fidèlement rapportées à la Commission extra-municipale, et en retour, les réponses seront communiquées par la Ville aux citoyens.

Remarques diverses

- Les citoyens ont-ils leur mot à dire sur la question économique ? Selon une participante, qui a tardé à revenir travailler à Bayonne, dont elle est pourtant originaire, la ville est éteinte du point de vue économique.

- « *Pourquoi ce chèque énorme remis toujours et encore au rugby ? Ne peut-on faire autre chose avec cet argent alors que beaucoup de citoyens bayonnais vivent en dessous du seuil de pauvreté [...]. La fiscalité municipale ne doit pas être un tabou* ».

- Des voies de garage sur le Chemin Jupiter promises et pas mises en place (Secteur Entre Nive et Adour hors les murs).
- Une seule question a été posée sur la sécurité des biens et des personnes.

Une “Boîte à idées” avait été mise à la disposition des participants dans chaque Assemblée de Secteur. Son contenu -ainsi que quelques idées parvenues par le biais de l’adresse mail de la Délégation citoyenne- figurent à la fin de chaque compte rendu d’Assemblée de Secteur.

Les sujets et propositions relevant de l’intérêt général seront traités et transmis à la Municipalité lors de la réunion de la Commission Extra-municipale courant Juillet 2010. Ceux plus personnels seront soumis aux Elus référents du Secteur concerné. Nous espérons pouvoir transmettre leurs réponses aux participants aux prochaines Assemblées de Secteurs en Octobre - Novembre 2010.

Foire aux Questions (FAQ) sur le fonctionnement de la Participation citoyenne

SECTEUR VIEUX BAYONNE CENTRE VILLE

1/ Les assemblées de secteur sont-elles ouvertes à tous ? Aux commerçants aussi ?

Rép. : Oui toute personne résidant ou travaillant à Bayonne.

2/ Qui seront les 7 élus de la mairie composant la Commission Extra-municipale ?

Rép. : Il y aura des élus de la majorité et de l'opposition.

3/ Comment seront désignés les «délégués de l'assemblée de secteur» ?

Rép. : Chaque assemblée de secteur désigne ses délégués par tirage au sort parmi les volontaires. Il y aura trois délégués.

4/ Pourquoi ne pas élire ces trois délégués aujourd'hui ?

Rép. : L'élection des délégués se fera à la prochaine assemblée qui aura lieu en octobre prochain. Une délégation provisoire est en place jusqu'à cette date afin d'assurer le lancement du dispositif.

5/ Comment fonctionnera la délégation citoyenne ?

Rép. : Les 18 délégués des 6 assemblées de secteur composeront la Délégation citoyenne. (Dont 7 d'entre eux seront tirés au sort pour siéger à la commission Extra-municipale).

6/ La fréquence des assemblées est de trois par an, c'est peu, comment compter vous mobiliser les participants entre chaque assemblée ?

Rép. : Le nombre de trois assemblées par an est une première proposition de la délégation provisoire mais rien n'est figé pour l'avenir. Si les citoyens pensent qu'il est nécessaire que ces assemblées soient plus fréquentes et sont motivés pour en assurer la mise en place, elles pourront être plus régulières. De plus, entre chaque assemblée, les échanges avec les délégués de secteurs sont possibles via le mail de la délégation citoyenne : delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com.

7/ Si nous sommes une «force de proposition», pourrions nous l'être au niveau économique et budgétaire ?

Rép. : Tout avis ou proposition émis par des citoyens participant aux assemblées de secteurs seront rédigés et transmis. Le compte rendu de chaque assemblée sera publié sur le site www.agenda21.bayonne.fr, rubrique Participation Citoyenne.

8/ La délégation citoyenne a-t-elle un budget de fonctionnement ?

Rép. : Non. Tous les besoins matériels de la délégation citoyenne sont entièrement assurés par la municipalité. La délégation citoyenne ne fonctionne pas comme une association. Elle est une instance du dispositif de la participation citoyenne, animée et organisée par les citoyens volontaires mais assurée financièrement par la municipalité.

9/ L'assemblée de secteur pourrait-elle, elle aussi, avoir un local permanent? Ou utiliser celui de la délégation citoyenne ?

Rép. : Le local permanent situé 13, avenue de la Légion Tchèque est à usage exclusif de la Délégation citoyenne (question d'assurance et de responsabilité). Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner le retrait de mise à disposition du local par la municipalité.

Pour les assemblées de secteur, les salles municipales pourront être mises à disposition. Il conviendra de les réserver suffisamment à l'avance.

10/ En ce qui concerne tous les sujets qui ne traitent pas des seules compétences de la municipalité de Bayonne (l'urbanisme par exemple), serons- nous quand même une force de proposition?

Rép. : Nous sommes « force de proposition » pour tout ce qui concerne la ville de Bayonne, mais en effet certains sujets ne dépendent pas du seul ressort de la municipalité. Il est important que l'avis des citoyens bayonnais soit exprimé et qu'il soit remonté au niveau des instances décisionnaires. Il pourra influencer sur les différents projets.

11/ Pour qu'il y ait un maximum de citoyens qui participent aux assemblées de secteur, ne croyez vous pas qu'il faudrait en faire une plus large publicité ?

Rép. : Une large publicité a été faite, dans la presse (Sud-Ouest), dans le Magazine Municipal, sur les panneaux lumineux (la 2^{ème} semaine), auprès du président de l'Office de commerce, sur les flyers distribués avec le mode d'emploi de la participation citoyenne dans toutes les boîtes à lettres, ainsi que sur le site internet de la ville. Avant chaque assemblée de secteur à venir il nous faudra en faire la publicité c'est sûr, mais il semble que le moyen le plus efficace pour répandre largement l'information est que chaque citoyen transmette lui même l'envie de participer à son voisin, un ami, une connaissance...

SECTEUR NOUVEAU BAYONNE

12/ Plusieurs questions concentrées sur : les moyens budgétaires pour faire vivre la charte (Voir question 8), l'absence sur le découpage de la carte des secteurs du nom du quartier de Balichon, le mode d'élection des délégués dans les assemblées de secteur (Voir question 3), la périodicité des réunions des assemblées de secteur (Voir question 6), la façon dont la permanence de la Délégation citoyenne fonctionnera.

Rép. : Tous les noms de quartier ne figurent pas sur la carte des Secteurs. On peut envisager de les y faire figurer à condition que le document reste lisible. La Délégation citoyenne transitoire n'a pas fixé de permanences (hebdomadaires, mensuelles etc...). Ce sera peut-être à la future Délégation citoyenne formée au mois d'Octobre de le faire ?

13/ Un souci des participants (et des membres de la Délégation citoyenne transitoire) traduit par plusieurs questions : Comment attirer les jeunes pour qu'ils participent au débat et s'engagent ?

Rép. : Lors de la réunion de la Délégation citoyenne transitoire du 15. 06. 2010, il a été décidé de créer une "page" Facebook, outil favori des jeunes générations. On peut aussi envisager de présenter la Charte de participation citoyenne à la Faculté, dans les lycées. La Municipalité envisage éventuellement pour la rentrée une présentation du film et de la Charte au Cinéma l'Atalante.

SECTEUR ENTRE NIVE ET ADOUR HORS LES MURS

14/ Quel lien entre la Charte et les réunions culturelles ?

Rép. : Explications apportées par Nathalie AGUESSE : la charte est l'outil de concertation qui va s'appliquer en premier lieu à l'Agenda 21 (dont la 1ère étape a eue lieu lors de la tenue de différents ateliers, dont celui sur la culture), mais également aux autres projets de la ville

15/ Demande de précisions sur les « élus référents »

Rép. : *“Dans chaque quartier, le maire de Bayonne a nommé des représentants que les citoyens peuvent appeler, qui font ensuite le lien avec les services municipaux pour que les demandes soient étudiées au plus vite. Ils sont répartis en sept secteurs géographiques (voir carte page suivante) et peuvent être appelés personnellement. Il est également possible de joindre directement la mairie grâce au numéro vert : 0 800 64 00 64. Appel gratuit depuis un poste fixe”.*

(Extrait du document disponible sur le Site de la Ville de Bayonne

http://www.bayonne.fr/index.php?id=les-quartiers_les-interlocuteurs et mis en annexe de ce document).

Les élus référents sont chargés de régler les petits problèmes pratiques propres à une zone géographique réduite (une rue, un trottoir défoncé, un carrefour dangereux...) et ne relevant pas de l'intérêt général de la Ville de Bayonne. Si les mêmes “petits problèmes pratiques” sont signalés dans plusieurs Secteurs, cela peut déboucher sur un thème pris en compte par la délégation citoyenne (ex : les problèmes de circulation signalés dans presque tous les Secteurs qui nécessitent une véritable étude en concertation avec la Mairie).

16/ « Petit Bayonne, vu des personnes jeter le guide ! »

Rép. : La Mairie a fait l'effort de distribuer dans toutes les boîtes aux lettres le Petit Guide de la Charte ; il a pu être confondu avec des publicités distribuées dans les boîtes aux lettres...

17/ “La crainte de la « poudre aux yeux » expliquerait le peu de personnes présentes ce soir !”

Rép. : Une douzaine de personnes ont assisté à l'Assemblée de Secteur “Entre Nive et Adour hors les murs”. Ce n'est qu'un début et le bouche à oreille peut en amener d'autres. Certains Bayonnais craignent en effet que la Participation citoyenne soit “un coup de com” ou de la “poudre aux yeux” jetée par la Mairie. Des élus se sont engagés dans cette démarche, la Délégation citoyenne estime que c'est une opportunité à saisir pour que les Bayonnais se fassent mieux entendre de leur Municipalité.

18/ Demande de précisions sur ce qu'est “la Participation citoyenne”.

Rép. : Les Délégués présents insistent sur le fait que les Assemblées de Secteurs et la Délégation citoyenne sont une force de proposition. Ces instances sont “des courroies de transmission” entre la population bayonnaise et la Municipalité. Le suivi et l'évaluation de la Charte est un bon outil pour en mesurer l'efficacité. L'intérêt général (voir glossaire de la Charte) vise la Vie à Bayonne.

SECTEUR HAUTS DE L'ADOUR

19/ Vous avez dit qu'en cas de désaccord avec les élus, des procédures étaient prévues. Quelles sont-elles ?

Rép. : Tout le dispositif mis en place est un dispositif de concertation. La recherche du consensus est la règle. Le respect mutuel et la confiance sont à la base. Les conflits ou désaccords ne devraient pas subvenir. Néanmoins, si l'on arrivait à cette extrémité, outre le fait que ce serait un échec de la démarche, la Délégation Citoyenne aurait la possibilité de saisir le Conseil municipal, puis si le différend persistait, d'en aviser la presse et donc les bayonnais.

20/ Pourquoi y a-t-il 7 représentants des citoyens et 7 élus à la Commission Extra-municipale, alors qu'il y a 6 secteurs ?

Rép. : Au départ nous pensions effectivement à 6 représentants – 1 par secteur. C'est à la demande des élus que nous sommes passés à 7 pour que toutes les sensibilités du Conseil Municipal soient représentées proportionnellement.

21/ Que se passera-t-il en cas de désaccord des citoyens sur les projets de la Ville - exemple : l'usine à déchets de Batz ?

Rép. : Rappelons que la démarche mise en place est purement consultative. Le pouvoir de décision appartient aux élus, c'est le principe de la démocratie représentative. Des décisions sont du ressort du Conseil municipal, d'autres de la CABAB, d'autres du Conseil général ou du Préfet. Par ailleurs des procédures légales d'expression (enquêtes d'utilité publique) existent. Les assemblées de secteur ou même les ateliers thématiques qui concerneront la ville entière, ne les remplaceront pas. Il n'empêche que l'on pourra s'exprimer.

22/ N'y a-t-il pas trop d'intermédiaires entre les citoyens et la mairie ?

Rép. : Il n'y a pas d'intermédiaires ! Les personnes qui siégeront à la commission Extra-municipale seront choisies parmi celles qui auront été désignées par leur secteur.

23/ Comment les délégués seront-ils désignés ?

Rép. : Sur la base du volontariat, et s'il y a plus de 3 candidats, par tirage au sort parmi les candidats.

24/ Trois réunions par an, n'est-ce pas trop peu ?

Rép. : Il faut bien commencer et fixer une base. Rien n'empêchera l'assemblée de secteur de se réunir plus souvent, si le nombre des sujets le réclament, et si les participants sont motivés pour le faire.

25/ La sécurité des biens et des personnes fait-elle partie de la démarche ?

Rép. : Oui. Il n'y a aucun sujet tabou, et ça a été cité dans la présentation tout à l'heure.

26/ Serons-nous mis au courant des projets qui relèvent de la CABAB ?

Rép. : Nous devrions l'être puisque nous sommes sensés pouvoir débattre de tout ce qui concerne la vie bayonnaise.

27/ Croyez-vous vraiment que nous serons mis au courant de tous les projets, alors que certains élus du conseil municipal sont tenus dans le secret ou pire que des décisions se prennent dans les tribunes de Jean Dager ou de Lachepaillet ?

Rép. : Nous avons bien conscience de ne pas vivre dans un monde merveilleux. On nous a fait une proposition et nous mettons en œuvre cette participation citoyenne qui n'existait pas.

Faisons confiance et voyons venir. Et puis, une évaluation d'application de la charte doit être faite annuellement et publiée intégralement. Attendons les faits pour pouvoir critiquer.

Les animateurs rappellent que si les sujets de mécontentement sont importants et gâchent les conditions de vie, l'intérêt de la participation citoyenne est de discuter de sujets d'intérêt général et de faire des propositions pour améliorer la vie des bayonnais.

SECTEUR COTEAUX DU NORD

28/ Des questions ont été posées aux délégués afin d'obtenir des précisions sur le fonctionnement de la Charte (voir des réponses ci dessus et le Petit guide de la Charte en annexe et la Charte de participation Citoyenne en annexe), **sur le pouvoir réel des assemblées** (Idem), **sur la fréquence des réunions de secteur** (Voir question 6)

29/ Une des inquiétudes des habitants concerne le temps nécessaire pour qu'un problème ou une proposition soumis en Assemblée de Secteur obtienne une réponse de la Municipalité (circuit Assemblée de Secteur/Délégation citoyenne/Commission extra municipale/Municipalité et retour).

Rép. : Entre les Assemblées de Secteurs et la Délégation citoyenne, le temps est réduit au minimum puisque la Délégation citoyenne est composée des 18 Délégués des Assemblées de Secteurs (3 Délégués par Secteur). La Délégation citoyenne peut ensuite demander des réunions plus ou moins fréquentes de la Commission Extra-municipale mais elle ne maîtrise pas le calendrier de ces réunions.

30/ Agenda 21 Comme dans d'autres réunions, il s'avère que la **liaison entre Agenda 21 et Charte de Participation citoyenne n'est pas claire** (Voir question 14).

31/ Une question est posée sur la nécessité d'une liaison et d'une concertation entre les diverses communes de la CABAB.

Nathalie Aguesse répond au titre de chargée de mission Développement Durable et Participation Citoyenne de la ville de Bayonne : elle précise qu'effectivement, des rencontres ont lieu de façon régulière entre l'ensemble des chargés de mission développement durable / Agenda 21 des collectivités du Pays Basque. Cependant, les villes qui ont mis en place une concertation l'ont fait selon leur propre méthode : ainsi, à Bayonne, c'est une Charte de la participation citoyenne rédigée par les habitants, à Anglet, il y a des ateliers citoyens mis en place par la Ville pour l'élaboration de l'Agenda 21, à Biarritz, ce sont des conseils de quartiers.

32/ Critique sur le choix d'une musique anglophone pour le film au lieu d'une musique locale.

33/ Certains citoyens n'ont pas reçu dans leur boîte à lettre le document orange Bayonne, le petit guide de la participation citoyenne.

Rép. : Nathalie Aguesse prend note de ces dysfonctionnements.

Au scepticisme évoqué par certains quant à l'efficacité des consultations citoyennes, les Délégués répondent que la Charte est un nouvel outil qui se met en place, que la signature de cette Charte engage la Ville et les citoyens, qu'en particulier les paragraphes concernant le suivi et l'évaluation de la Charte sont l'assurance que l'information circulera dans les deux sens et qu'ainsi les réponses de la Ville seront portées clairement à la connaissance de tous.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DE SECTEUR DU "VIEUX BAYONNE OU CENTRE-VILLE" LE 25 MAI 2010

Contact :

Délégation citoyenne

13, Avenue de la Légion Tchèque - 64100 Bayonne

delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com

Lieu : Maison des Associations, Allée Glain - 64100 Bayonne

Animateurs : Daniel Etcheto - Véronique Wagner - Marcel Constantin - Isabelle Brunet

Participants : 40 citoyens + 12 membres de la Délégation Citoyenne (DC) transitoire

Déroulement : Animation et présentation réalisées, selon l'ordre du jour établi et envoyé aux habitants par distribution dans les boîtes à lettres.

- 1- Projection du film
- 2- Projection et lecture du Diaporama de présentation de la Participation Citoyenne
- 3- Règles de fonctionnement
- 4- Echanges (Questions / Propositions)

Différents types de questions ont été posées par les participants.

Nous pouvons dégager deux axes principaux.

-A) Sur la présentation de la charte

1/ Les assemblées de secteur sont- elles ouvertes à tous? Aux commerçants aussi ?

Rép. : Oui toute personne résidant ou travaillant à Bayonne.

2/ Qui seront les 7 élus de la mairie composant la commission Extra-municipale ?

Rép. : Il y aura des élus de la majorité et de l'opposition.

3/ Comment seront désignés les «délégués de l'assemblée de secteur» ?

Rép. : Chaque assemblée de secteur désigne ses délégués par tirage au sort les volontaires. Il y aura trois délégués.

4/ Pourquoi ne pas élire ces trois délégués aujourd'hui ?

Rép. : L'élection des délégués se fera à la prochaine assemblée qui aura lieu en octobre prochain. Une délégation provisoire est en place jusqu'à cette date afin d'assurer le lancement du dispositif.

5/ Comment fonctionnera la délégation citoyenne ?

Rép. : Les 18 délégués des 6 assemblées de secteur composeront la délégation citoyenne. (Dont 7 d'entre eux seront tirés au sort pour siéger à la commission Extra-municipale).

6/ La fréquence des assemblées est de trois par an, c'est peu, comment compter vous mobiliser les participants entre chaque assemblée ?

Rép. : Le nombre de trois assemblées par an est une première proposition de la délégation provisoire mais rien n'est figé pour l'avenir. Si les citoyens pensent qu'il est nécessaire que ces assemblées soient plus fréquentes et sont motivés pour en assurer la mise en place, elles pourront être plus régulières. De plus, entre chaque assemblée, les échanges avec les délégués de secteurs sont possibles via le mail de la délégation citoyenne : delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com.

7/ Si nous sommes une «force de proposition», pourront nous l'être au niveau économique et budgétaire ?

Rép: Tout avis ou proposition émis par des citoyens participants aux assemblées de secteurs seront rédigés et transmis. Le compte rendu de chaque assemblée sera publié sur le site www.agenda21.bayonne.fr, rubrique Participation Citoyenne.

8/ La délégation citoyenne a-t-elle un budget de fonctionnement ?

Rép. : Non. Tous les besoins matériels de la délégation citoyenne sont entièrement assurés par la municipalité. La délégation citoyenne ne fonctionne pas comme une association. Elle est une instance du dispositif de la participation citoyenne, animée et organisée par les citoyens volontaires mais assurée financièrement par la municipalité.

9/ L'assemblée de secteur pourrait-elle, elle aussi, avoir un local permanent? Ou utiliser celui de la délégation citoyenne ?

Rép. : Le local permanent situé 13, avenue de la légion Tchèque est à usage exclusif de la délégation citoyenne (question d'assurance et de responsabilité). Le non respect du règlement intérieur pourra entraîner le retrait de mise à disposition du local par la municipalité. Pour les assemblées de secteur, les salles municipales pourront être mises à disposition. Il conviendra de les réserver suffisamment à l'avance.

10/ En ce qui concerne tous les sujets qui ne traitent pas des seules compétences de la municipalité de Bayonne (l'urbanisme par exemple), serons- nous quand même une force de proposition ?

Rép. : Nous sommes « force de proposition» pour tout ce qui concerne la ville de Bayonne, mais en effet certains sujets ne dépendent pas du seul ressort de la municipalité. Il est important que l'avis des citoyens Bayonnais soit exprimé et qu'il soit remonté au niveau des instances décisionnaires. Il pourra influencer sur les différents projets.

11/ Pour qu'il y ait un maximum de citoyens qui participent aux assemblées de secteur, ne croyez vous pas qu'il faudrait en faire une plus large publicité ?

Rép. : Une large publicité a été faite, dans la presse (Sud-Ouest), dans le Magazine Municipal, auprès du président de l'Office de commerce, sur les flyers distribués avec le mode d'emploi de la participation citoyenne dans toutes les boîtes à lettres, sur les panneaux lumineux (la 2^{ème} semaine), ainsi que sur le site internet de la ville. Avant chaque assemblée de secteur à venir il nous faudra en faire la publicité c'est sur, mais il semble que le moyen le plus efficace pour répandre largement l'information est que chaque citoyen transmette lui même l'envie de participer à son voisin, un ami, une connaissance...

-B) Sur des sujets à débattre

1/ Le manque de facilité dans la ville pour les personnes handicapées. Problème des accès handicapés en général dans la ville et en particulier les places de parking handicapés qui ne sont pas respectées !

2/ Problème des bornes ou plots qui se baissent en centre ville uniquement pour ceux qui possèdent un garage. Que doivent faire les personnes handicapées, les personnes âgées...même les ambulances ne passent pas!

Dans la lettre «l'Echo de la cité » la municipalité stipule : «Accès place Montaut réglementé. Aucune dérogation accordée (personnes handicapées, personnes âgées...)». C'est inadmissible, la mairie est passible d'un procès pour cela.

Rue Sabaterie : impossible de marcher pour les piétons

3/ Selon l'Agenda 21 et le développement durable, pourquoi ne pas envisager dans la ville des lampadaires et horodateurs «photovoltaïques» ?

4/ Qu'en est-il de la promesse électorale concernant la mise en rue piétonne de la rue Pannecau ?

5/ Les citoyens ont-ils leur mot à dire sur la question économique ? Selon une participante, qui a tardé à revenir travailler à Bayonne, dont elle est pourtant originaire, la ville est éteinte du point de vue économique.

6/ Problème de rénovation du centre ancien. Interdiction de double vitrage sur les fenêtres. Patrimoine préservé au détriment du sommeil des habitants, de l'isolation des habitations. Attente d'un arrêté de la mairie en faveur de l'acceptation de fenêtres bois faites à l'ancienne. Donc problème du surcoût de l'habitat en centre-ville (exemple : double vitrage coûte 2 fois plus cher).

7/ "Pourquoi ce chèque énorme remis toujours et encore au rugby ? Ne peut-on faire autre chose avec cet argent alors que beaucoup de citoyens bayonnais vivent en dessous du seuil de pauvreté [...]. La fiscalité municipale ne doit pas être un tabou".

8/ Démolition du Pont de fer et problème de l'accès à St Esprit. Avant il y avait 2 voies sur le pont St Esprit et une sur le Pont de fer. Nous n'avons maintenant plus qu'une voie sur le Pont St Esprit puisque l'autre est dédiée aux bus. Pourquoi ne pas rendre l'accès à St Esprit plus fluide en retirant la voie de bus sur le pont St Esprit ? La mairie a-t-elle pensée aux problèmes de circulation à venir en envisageant de supprimer, sans concertation, ces deux voies très empruntées? Peut-elle réfléchir encore avant la disparition de ces dernières? Serait-il possible avant la finalisation du projet de garantir un passage pour les voitures sur le pont de fer, qui serait rendu aux circulations douces dès que le réseau de transports en commun serait opérationnel ? Il s'agit d'un cas type qui devra être par la suite soumis à concertation.

Requêtes et idées formulées par les participants à l'Assemblée de Secteur "Vieux Bayonne Centre Ville"

- Que la Navette gratuite passe le pont Saint Esprit- Généraliser les containers de tri
- Sensibiliser les plus jeunes pour qu'ils se sentent concernés par cette Charte- Parkings saturés GLAIN
- Horodateurs gratuits entre 12 et 14 H. essentiel pour la vie commerçante- Réglementer les déménagements intempestifs dans la journée (rue fermée)
- Prévoir des heures comme dans les grandes villes : à partir de 19 h. et le week-end Fêtes de Bayonne : stationnement et circulation des véhicules des riverains
- Véhicules vandalisés régulièrement (vitres cassées, tags, ...) lors des soirées du Petit Bayonne- Force de proposition de la Charte pour les décisions / idée relative au développement économique de la ville
- Un sujet : que va-t-il se passer sur la rive droite de l'Adour Quai de Lesseps ? Urbanisme extrême gare... La ville achète actuellement les maisons...
- Mener une réflexion sur le stationnement des voitures sur les trottoirs qui font des obstacles très

dangereux pour les malvoyants et non voyants

- Organisation du stationnement, occupation du Parc des Allées Paulmy trop fréquente pour manifestation qui pourraient être faites ailleurs (Foire, Cirque,...)
- Bruit Petit Bayonne.- Sécurité piétons le soir
- Prévention Inondations ; Double vitrage, etc...

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DE SECTEUR DU "NOUVEAU BAYONNE" LE 26 MAI 2010

Contact :

Délégation citoyenne 13 Avenue de la Légion Tchèque - 64100 Bayonne
delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com

Lieu : MVC centre ville, rue Berges -Balichon

Animateurs : Véronique Wagner – Yannick Jouanguy – Michel Damestoy

Participants : 31 habitants - 10 membres de la délégation citoyenne transitoire - 3 animateurs

Déroulement : Animation et présentations réalisées, selon l'ordre du jour établi et envoyé aux habitants par distribution dans les boîtes à lettres.

- 1- Projection du film
- 2- Projection et lecture du Diaporama de présentation de la Participation Citoyenne
- 3- Règles de fonctionnement
- 4- Echanges (Questions / Propositions)

Climat convivial, début de la réunion : 19 h.35 Fin de la réunion 21 h.05.

Différents types de questions ont été posées par les participants. Nous pouvons dégager trois axes principaux.

-A) Sur la présentation de la charte

* Plusieurs questions concentrées sur : les moyens budgétaires pour faire vivre la charte, l'absence sur le découpage de la carte des secteurs du nom du quartier de Balichon, le mode d'élection des délégués dans les assemblées de secteur, la périodicité des réunions des assemblées de secteur, la façon dont la permanence de la délégation citoyenne fonctionnera.

* Un souci des participants (et des membres de la délégation citoyenne transitoire) traduit par plusieurs questions : Comment attirer les jeunes pour qu'ils participent au débat et s'engagent ?

-B) Sur des thèmes d'intérêt général

* Le problème de la circulation et du stationnement dans la ville (en un mot de la mobilité globale sur Bayonne). Témoignage d'un habitant qui a été commerçant pendant 10 ans à Bordeaux : *"la ville est passée de 4 voies de circulation à 0 voie pour laisser la place au tramway : aujourd'hui, tout le monde est ravi. C'est la logique de la démarche Agenda 21"*.

* Le manque d'unicité en matière d'urbanisme (exemple de toitures en tuiles rouges, d'autres en zinc et tôle, en ardoises, voir en matériaux modernes) ; une meilleure information en matière de délivrance du permis de construire (plus de transparence).

-C) Sur des thèmes propres au secteur

* Circulation : accès difficile, voir impossible, en venant de la rue du sergent Capmas en empruntant la contre allée de la route de Biarritz, compte tenu du flot de véhicules, on ne peut pénétrer sur la route qu'en prenant le couloir de bus, le danger est accru, car au même endroit, plusieurs véhicules empruntent la même voie pour tourner.

* Travaux à poursuivre sur les trottoirs non terminés (graviers, boues, trou) un peu partout, mais essentiellement autour de la tour n°1 à Balichon (rue PH. Veyrin). Problème de la destruction de la propriété Elissagaray (un espace vert supplémentaire en moins, avec destruction de deux marronniers ? (propriété privée ou domaine public ?)

Requêtes et idées formulées par les participants à l'Assemblée de Secteur “Le Nouveau Bayonne”

- Maintien et développement des toits en tuiles dans Bayonne qui est une ville purement méridionale.
- Espaces verts dans et autour de Bayonne si vous voulez que les jeunes ménages et leurs enfants acceptent d'être des piétons.
- Mettre des poubelles pour les déjections des chiens ainsi que des poches dans l'avenue Louise Darracq.
- Comment se fait-il que cette avenue ne soit pas toujours nettoyée par le personnel communal ?
- L'entretien des pelouses et des trottoirs est fait uniquement par tondeuse et souffleur. Par contre il y a beaucoup de déjections animales qui provoquent des odeurs abominables dues au non respect des habitants de cadrer leurs animaux. Il y a beaucoup d'incivisme et de nuisances dans ce quartier (Balichon)
- Aménager à Balichon un espace pour les déjections canines : problème important (Balichon, avenue Louise Darracq, etc.....).
- Utiliser des moyens modernes pour attirer les jeunes : Facebook, présence dans les lycées et collèges, facultés, associations sportives.
- Adopter une politique d'urbanisme plus stricte : toits en tuiles rouges (type ville du sud).
- Attention au risque d'intellectualisation de la démarche et à ne pas se couper de la « base », en ne rejetant pas les petits problèmes quotidiens, mais au contraire en les orientant comme il se doit.
- Présence d'un agent de la mairie aux côtés de la délégation citoyenne pour que tout le monde identifie bien le processus de participation citoyenne (des personnes ne seraient pas venues à l'assemblée de secteur pensant qu'il s'agissait d'un mouvement citoyens complètement déconnecté de la mairie).

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DE SECTEUR DES "COTEAUX DU SUD" LE 27 MAI 2010

Contact :

Délégation citoyenne 13, Avenue de la Légion Tchèque - 64100 Bayonne
delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com

Lieu : MVC Polo Beyris-64100 Bayonne

Animateurs : Sylvie TREMPONT - Alain ESMIEU - Michel DARRAMBIDE

Participants : 45 personnes présentes.

Déroulement : Animation et présentation réalisées, selon l'ordre du jour établi et envoyé aux habitants par distribution dans les boîtes à lettres.

- 1- Projection du film
- 2- Projection et lecture du Diaporama de présentation de la Participation Citoyenne
- 3- Règles de fonctionnement
- 4- Echanges (Questions / Propositions)

Problèmes recensés lors de l'assemblée de secteur :

- Quartier Lasseguette, difficultés rencontrées par les piétons pour circuler car les voitures sont garées sur les 2 trottoirs : n'est-il pas possible de mettre des barrières ?
- Hôpital : dans les rues adjacentes les citoyens ne peuvent entrer ou sortir de chez eux, ni se garer, car les visiteurs de l'hôpital empruntent toutes les places libres.
- L'objectif de la charte est de parler d'intérêt général : pistes cyclables, place du sport, de la culture, et pas que du stationnement : comment articuler les problèmes globaux et locaux ?
- Barthes d'Ilbaritz : lors de précipitations abondantes, le collecteur d'eau (diamètre trop petit) déborde donc risque d'inondation.
- Chemin de halage bord de Nive : demande de délimiter la voie en deux par un marquage au sol, l'une pour les rollers, cyclistes, l'autre pour les piétons (*Réponse mairie dont un habitant a eu connaissance : une association de roller a déjà posé cette question : tant qu'il y a des riverains en voiture, il n'est pas possible de faire un marquage au sol*)
- Quartier Marracq : demande d'une création d'une piste cyclable sur un axe Marracq - centre ville ou amélioration de la bande existante car non respect de la bande actuelle par les automobilistes. Intérêt pour traiter de la thématique des déplacements.
- Problème de circulation pour les piétons pour traverser l'axe Polo Beyris, quartier Lahubiague, surtout au passage de la 4 voies (STAB).
- Souci de créer et maintenir une rue-voie piétonne sur la ville : proposition de créer un passage pour les piétons et cyclistes entre allées Ahusty et allées des platanes.

- Saturation du parking Glain surtout le samedi matin.
- Le parking de la Floride (où les personnes attendent la navette de l'Hôpital) est vite saturé les autres utilisateurs (pour la marche et la plaine d'Ansot) ne peuvent plus se garer.
- Nécessité de coordonner les démarches existantes, notamment par rapport aux associations qui travaillent déjà sur l'intérêt général, il est important de trouver une cohérence dans la démarche.
- Lors de la Fête des voisins, une habitante du quartier du Polo, m'a fait remarquer qu'elle ne pouvait pas venir sur la place du Polo avec sa mère en fauteuil roulant. En effet au niveau du passage protégé, devant les toilettes, il y a un bateau, mais en face, il y a un trottoir, et en plus assez haut. Elle doit rouler sur la rue jusqu'à la borne d'entrée sur la place. Ca vaut également pour les mamans avec des poussettes, ou des handicapés seuls en fauteuil.
- Pour les 3 futurs délégués citoyens qui seront désignés lors de la prochaine réunion, demande de prévoir un délégué par quartier (longue discussion = question à traiter lors de la prochaine réunion de la délégation).
- Question sur la méthode d'animation à venir des assemblées de secteur : toujours en plénière ou en petits groupes de travail ? Penser citoyenneté et proximité, mais aussi possibilité de donner la parole à tous les citoyens.
- Volonté de faire avancer la Ville vers l'intérêt général sans partis pris politiques.

**Requêtes et idées
formulées par les participants à l'Assemblée de Secteur
"Les Coteaux du Sud"**

- Barthes d'Ibarriz - Collecteur eaux usées - (Nota : ce monsieur a expliqué que ce problème existe depuis 33 ans et qu'il a proposé une solution qui est restée sans réponse...)
- (E-mail du 01/06/2010 transmis par Nathalie Aguesse) : Lors de la Fête des voisins, une habitante du quartier du Polo, m'a fait très justement remarquer qu'elle ne pouvait pas venir sur la place du polo avec sa mère en fauteuil roulant. En effet au niveau du passage protégé, devant les toilettes, il y a un bateau, mais en face, il y a un trottoir, et en plus assez haut. Elle doit rouler sur la rue jusqu'à la borne d'entrée sur la place. Ça vaut également pour les mamans avec des poussettes, ou des handicapés seuls en fauteuil. Merci de faire remonter cette anomalie

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DE SECTEUR "ENTRE NIVE ET ADOUR HORS LES MURS" LE 31 MAI 2010

Contact :

Délégation citoyenne

13, Avenue de la Légion Tchèque - 64100 Bayonne

delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com

Lieu : Maison des associations - Glain -64100 Bayonne

Animateurs : Christine ALLARD - Pascal BALLATORRE - Eric LARTIGUE

Participants : Environ une douzaine de personnes présentes en dehors des Délégués présents.

Cinq personnes nous ont quitté durant les échanges indiquant qu'elles n'étaient pas du secteur et malgré leur avoir précisé qu'elles étaient les bienvenues même si elles n'étaient pas du secteur concerné.

Déroulement : Animation et présentation réalisées, selon l'ordre du jour établi et envoyé aux habitants par distribution dans les boîtes à lettres.

- 1- Projection du film
- 2- Projection et lecture du Diaporama de présentation de la Participation Citoyenne
- 3- Règles de fonctionnement
- 4- Echanges (Questions / Propositions)

Relevé des notes prises

Questions & Idées

* **Quel lien entre la charte et les réunions culturelles ?**

Explications apportées par Nathalie AGUESSE : la charte est l'outil de concertation qui va s'appliquer en premier lieu à l'Agenda 21 (dont la 1ère étape a eu lieu lors de la tenue de différents ateliers, dont celui sur la culture), mais également aux autres projets de la ville

* **Demande de précisions sur les « élus référents »**

* **Manque de visibilité & étroitesse niveau chemin Jupiter**, demande faite auprès de la Mairie rien n'est encore fait

* **Projet de clinique privée (Mouguerre) et problème de circulation**

Lien avec autre assemblée de secteur (hôpital Marracq) par D. ETCHETO : voies prioritaires /
Ordre du jour prochaine assemblées

* **Idée d'un nouveau pont en amont sur la Nive pour libérer le centre de Mouguerre**

* **Parking Glain envahi par les étudiants, rarement des places libres / projet d'un autre parking le long des remparts ?**

* **Question sur la circulation en général dans Bayonne : que veut-on pour notre ville de demain : parkings en périphérie pour développer les transports en commun ou plein de petits parkings répartis un peu partout dans la ville ?**

* **Anciennes fonderies de Mousserolles, deviennent une décharge à ciel ouvert, y-a-t-il un projet de prévu?**

- * **Rénovation pont de chemin de fer, pourquoi ne pas garder une voie de circulation pour voitures ?**

Petites discussions

- * **Distribution de guides suite à demande d'un écrit de la présentation Diaporama**
- * **« Petit Bayonne, vu des personnes jeter le guide ! »**
- * **La crainte de la « poudre aux yeux » expliquerait le peu de personnes présentes ce soir !**
- * **Et autres précisions apportées par les délégués présents :** Nous sommes force de proposition... ; Le suivi et l'évaluation c'est un bon outil... ; L'intérêt général = la Vie à Bayonne...

Conclusion

- * Bonne participation
- * Intérêts des personnes présentes
- * Pas de « gros » problèmes évoqués
- * La séance s'est terminée aux environs de 21 heures.
- * Remarque : Il serait bien d'avoir la liste des élus référents pour les prochaines assemblées

Requêtes et idées formulées par les participants à l'Assemblée de Secteur “Entre Nive et Adour hors les murs”

- Voie de garage chemin de Jupiter afin de pouvoir se croiser sans être obligé de faire marche arrière sans visibilité - (Nota : ce monsieur propose une solution de croisement au milieu du chemin...)
- En fonction des cliniques privées qui s'installeraient Avenue Duvergier de Haurane, comment est pensée la future circulation sur cette voie déjà très utilisée (Pont sur la Nive en amont ?)
- Parking Glain souvent saturé. Ne peut-on étendre ce parking au pourtour des remparts du Château Neuf
- Anciennes Fonderies de Mousserolles (devenue décharge)
- Proposition pour en partie solutionner la suppression de la voie routière sur le pont de fer : créer une voie après le Centre RECUR vers la droite du Pont.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DE SECTEUR

“LES HAUTS DE L'ADOUR”

LE 1^{er} JUIN 2010

Contact :

Délégation citoyenne

13, Avenue de la Légion Tchèque - 64100 Bayonne

delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com

Lieu : Salle festive Albizia -64100 Bayonne

Animateurs : Christian RISPAL - Daniel ETCHETO - Michel DURAN

Participants : 38 personnes assistent à la réunion.

Déroulement : Animation et présentation réalisées, selon l'ordre du jour établi et envoyé aux habitants par distribution dans les boîtes à lettres.

- 1- Projection du film
- 2- Projection et lecture du Diaporama de présentation de la Participation Citoyenne
- 3- Règles de fonctionnement
- 4- Echanges (Questions / Propositions)

Tour de parole sur la présentation de la démarche :

Q : Vous avez dit qu'en cas de désaccord avec les élus, des procédures étaient prévues. Quelles sont-elles ?

R : Tout le dispositif mis en place est un dispositif de concertation. La recherche du consensus est la règle. Le respect mutuel et la confiance sont à la base. Les conflits ou désaccords ne devraient pas subvenir. Néanmoins, si l'on arrivait à cette extrémité, outre le fait que ce serait un échec de la démarche, la Délégation Citoyenne aurait la possibilité de saisir le Conseil municipal, puis si le différend persistait, d'en aviser la presse et donc les bayonnais.

Q : Pourquoi y a-t-il 7 représentants des citoyens et 7 élus à la Commission Extra-municipale, alors qu'il y a 6 secteurs ?

R : Au départ nous pensions effectivement à 6 représentants – 1 par secteur. C'est à la demande des élus que nous sommes passés à 7 pour que toutes les sensibilités du Conseil Municipal soient représentées proportionnellement.

Q : Que se passera-t-il en cas de désaccord des citoyens sur les projets de la Ville – exemple : l'usine à déchets de Batz ?

R : Rappelons que la démarche mise en place est purement consultative. Le pouvoir de décision appartient aux élus, c'est le principe de la démocratie représentative. Des décisions sont du ressort du Conseil municipal, d'autres de la CABAB, d'autres du Conseil général ou du Préfet. Par ailleurs des procédures légales d'expression (enquêtes d'utilité publique) existent. Les assemblées de secteur ou même les ateliers thématiques qui concerneront la ville entière, ne les remplaceront pas. Il n'empêche que l'on pourra s'exprimer.

Q : N'y a-t-il pas trop d'intermédiaires entre les citoyens et la mairie ?

R : Il n'y a pas d'intermédiaires ! Les personnes qui siégeront à la commission Extra-municipale seront choisies parmi celles qui auront été désignées par leur secteur.

Q : Comment les délégués seront-ils désignés ?

R : Sur la base du volontariat, et s'il y a plus de 3 candidats, par tirage au sort parmi les candidats.

Q : Trois réunions par an, n'est-ce pas trop peu ?

R : Il faut bien commencer et fixer une base. Rien n'empêchera l'assemblée de secteur de se réunir plus souvent, si le nombre des sujets le réclament, et si les participants sont motivés pour le faire.

Q : La sécurité des biens et des personnes fait-elle partie de la démarche ?

R : Oui. Il n'y a aucun sujet tabou, et ça a été cité dans la présentation tout à l'heure.

Q : Serons-nous mis au courant des projets qui relèvent de la CABAB ?

R : Nous devrions l'être puisque nous sommes sensés pouvoir débattre de tout ce qui concerne la vie bayonnaise.

Q : Croyez-vous vraiment que nous serons mis au courant de tous les projets, alors que certains élus du conseil municipal sont tenus dans le secret ou pire que des décisions se prennent dans les tribunes de Jean Dauger ou de Lachepaillet ?

R : Nous avons bien conscience de ne pas vivre dans un monde merveilleux. On nous a fait une proposition et nous mettons en œuvre cette participation citoyenne qui n'existait pas. Faisons confiance et voyons venir. Et puis, une évaluation d'application de la charte doit être faite annuellement et publiée intégralement. Attendons les faits pour pouvoir critiquer.

Griefs et doléances :

- Le quartier d'Arrousset est isolé. Les transports en commun sont très insuffisant (2 ou 3 bus par jour), alors que la population est en augmentation.
- L'usine à déchets est totalement inutile. Le problème doit être repensé depuis l'achat du produit. En ce qui concerne le tri sélectif, la municipalité n'en donne pas les moyens (bacs, etc.)
- La fermeture de la voie routière sur le pont de fer a entraîné une augmentation des nuisances et bouchons sur l'avenue Henri de Navarre qui n'avait pas besoin de ça.
- Suite aux inondations de St-Frédéric et de St-Esprit, on ne sait pas ce qui va être fait pour en éviter le retour. Les fossés à ciel ouvert qui existaient autrefois, ont été remplacés en urbanisant par des buses de 80 ce qui est trop faible.

Les animateurs rappellent que si les sujets de mécontentement sont importants et gâchent les conditions de vie, l'intérêt de la participation citoyenne est de discuter de sujets d'intérêt général et de faire des propositions pour améliorer la vie des bayonnais.

Propositions de sujets à débattre :

Transports en commun :

- Participation de citoyens à la réorganisation du plan transport dans l'agglomération.
- Etude sur l'extension de la navette aux autres secteurs que celui du centre-ville et la création ou agrandissement des parcs de stationnement de délestage (saturation de Glain – rien de prévu dans le Nord de Bayonne).

Traitement des déchets :

- Repenser tout le circuit. (Nathalie Aguesse expose le projet de débat dans le cadre de l'Agenda 21 qui se déroulera après l'été et dont les bayonnais seront avertis).

A l'issue de la séance, deux personnes se font connaître pour postuler à la délégation du secteur.

Requêtes et idées formulées par les participants à l'Assemblée de Secteur “Les Hauts de l’Adour”

- Amélioration des infrastructures sportives (ex-terrains praticables après pluie avec revêtement qui le permettent
- Pistes cyclables
- Infrastructures pour pouvoir pratiquer sports extérieurs (Jogging, etc.)
- Amélioration des parcs pour enfants.
- Les Parkings : problème quand il y a des Fêtes, des concerts, etc... La construction de la piscine : les voitures vont envahir les parkings voisins.
- Que les vélos soient disponibles le soir également. Pouvoir les rendre le lendemain
- Inondations du secteur Hayet : très en colère de ne pas être informé depuis huit mois des projets pour éviter une récurrence dramatique. Malgré la parole de Monsieur le Maire... QUAND ?
- Améliorer les transports en commun dans le secteur Arrouset. Peut-être des nouvelles ?
- Redistribuer la circulation du quartier d'Arrouset vers la RN117 et repenser les transports en commun de ce quartier en y installant des navettes.
- Explorer le problème de la collecte et du traitement des ordures.
- Lutter contre la « détérioration » du quartier d'Arrouset où les maisons individuelles sont détruites afin d'y construire des immeubles. La mixité entre immeubles et les maisons n'est pas respectée au PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la ville de Bayonne.
- Pourquoi construire plus de logements qui restent inoccupés ?
- Pour ma part, j'habite une maison qui dans quelques mois sera entourée d'immeubles... je vais sûrement devoir déménager afin d'avoir un peu de tranquillité.
- Pour le supplément de parkings de Glain, pourquoi ne pas faire comme le magasin « Géant Casino » : FAIRE UN ETAGE.
- Je passais sur la voie routière du Pont Eiffel (Pont de Fer) on nous dit qu'elle va disparaître avec le nouveau pont SNCF. Pourquoi ne pas maintenir cette voie si pratique pour le transfert Sud - Nord de Bayonne.
- Déchets / Environnement : Que Mr Grenet, Président de la CABAB et Député Maire, demande d'imposer aux commerces/hypermarchés de réduire au maximum les déchets...
 - détruire tous les emballages et arrêter la fabrication de tout ce qui n'est pas récupérable ou transformable). Imposer la réduction des déchets, réduire l'éclairage public (parking, voiries...)
- Sécurité des biens et des personnes : Sécuriser la rue d'Arrouset, le carrefour du Grand Basque. Contrôler les vitesses excessives.
- Revoir les emplacements de parkings Poids-Lourds aux abords des avenues, des rues ...dans le

quartier du Grand Basque et Chemin de Hayet, rue Arousset.

- Revoir les communications Bus-Navettes STAB / minibus : Liaison Grand Basque, Arrouset, Séqué, Chemin de Hayet, Glain, Pont de l'Adour, Saint Esprit... Nouvelle communications en remplacement du Pont de Fer (pour les véhicules).
- Gestion des eaux pluviales : avec les nouveaux quartiers et les risques d'inondation depuis le 18 septembre 2009. A quand les travaux prévus ?
- L'urbanisation accrue sans mettre en place d'abord l'infrastructure routière et les assainissements. C'est anormal.
- Manque une navette gratuite Rive Droite, donc dans notre secteur.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DE SECTEUR "LES COTEAUX DU NORD" LE 3 JUIN 2010

Contact :

Délégation citoyenne
13, Avenue de la Légion Tchèque - 64100 Bayonne
delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com

Lieu : MVC St Etienne, Salle Paul Bru - Chemin de Hargous -64100 Bayonne

Animateurs : Sylvie TREMPONT - Michel SUHUBIETTE - Dominique BOURDIL

Participants : 26 personnes assistent à la réunion + 7 Délégués + Nathalie Aguesse.

Déroulement : Animation et présentation réalisées, selon l'ordre du jour établi et envoyé aux habitants par distribution dans les boîtes à lettres.

- 1- Projection du film
- 2- Projection et lecture du Diaporama de présentation de la Participation Citoyenne
- 3- Règles de fonctionnement
- 4- Echanges (Questions / Propositions)

Prise de parole du public

Des questions ont été posées aux délégués afin d'obtenir des précisions sur le fonctionnement de la Charte, sur le pouvoir réel des assemblées, sur la fréquence des réunions de secteur... Une des inquiétudes des habitants concerne le temps nécessaire pour qu'un problème ou une proposition soumis en Assemblée de Secteur obtienne une réponse de la Municipalité (circuit Assemblée de Secteur/Délégation citoyenne/Commission extra municipale/Municipalité et retour).

I - A propos de l'implantation d'une usine TMB

Premier sujet de préoccupation qui a amené plusieurs interventions dont certaines se réclamant de l'association ADECH (il a été fait la remarque que dans les assemblées de secteur, selon le règlement adopté, on doit s'exprimer en tant que citoyen et non en porte-parole d'un groupe quel qu'il soit).

L'enquête publique :

Des critiques sont émises à propos de la communication sur l'enquête publique : « elle a été déposée le 25 de ce mois et personne n'a encore signalé que ce dossier était lisible et pouvait être consulté. ».

Le choix du lieu est aussi contesté.

Est alors abordée la nécessité de responsabilité citoyenne à produire moins de déchets et d'inciter fortement les industriels à éviter le suremballage... oui mais « si on construit un centre de tri

d'une capacité de x tonnes de traitement, ne faudra-t-il pas pour le rentabiliser lui fournir l'équivalent en volume de déchets, ce qui n'encouragera pas à un changement de pratique citoyenne ? »

Le dispositif de création d'un centre de tri est aussi contesté par un intervenant, qui souligne (sans autres précisions) qu'ailleurs (?) d'autres pratiques évitent l'aménagement de centre de traitements de déchets tels que celui devant être créé à Bayonne. Les nuisances sont aussi évoquées.

La notion de temps avant de prise de décision : « le dispositif d'articulation des diverses instances de concertation de la Charte permettra-t-elle de prolonger le débat sur la pertinence de créer ce centre de tri et de l'implanter sur le site de Batz ? Est-il encore temps et est-il possible d'influer sur les décisions qui seront prises ? Sont-elles déjà définitivement prises ? ».

En réponse, les délégués soulignent que ce projet de la Ville a été élaboré antérieurement à la création de l'outil Charte de participation citoyenne. Il est donc difficile de répondre à ces dernières questions, mais toutes les observations émises par les citoyens seront fidèlement rapportées à la Commission extra municipale, et en retour, les réponses de la Ville seront communiquées aux citoyens.

II - Urbanisme, espaces verts, mobilité

Plusieurs observations sont faites sur l'urbanisation des coteaux du nord :

De nombreux projets de construction d'immeubles nouveaux voient le jour dans le secteur (Habas les Vallons, les Hauts d'Amade,...). « Trop de constructions au dépend de la disparition d'espaces verts ? ». Disparition annoncée des 7 derniers maraîchers de Bayonne au profit de constructions d'immeubles ; ces agriculteurs seront remplacés par de "l'agriculture bio" sur les terrains moins productifs de la Plaine d'Ansot.

Une inquiétude exprimée par un citoyen à propos de la modification du PLU autorisant des constructions de 11 mètres de hauteur.

Y a-t-il un projet immobilier de la Ville sur la propriété Ateka des propriétés privées, Propriété Coumère, Rue Maubec Propriété de la Marquise de Moratalla ?

La mobilité, la circulation, les aires de stationnement pour les voitures, les transports en commun doivent être revus : « pourquoi ne pas créer (mais n'est-il pas trop tard) sur les hauts d'Amade un parc à voitures, délestant la circulation dans Bayonne, et tracer une route descendant directement sur le bas de l'Adour, avec une Navette gratuite ? »

La question du boulo-drome est aussi évoquée.

Les nouvelles maisons en bois récemment construites sur les Hauts de Bayonne sont qualifiées de « palombières » par un intervenant. Lequel souligne aussi, avec humour, qu'ayant évité de détruire, lors de nouvelles constructions dans le quartier, un espace patrimonial dont deux piliers et une enseigne sur laquelle est gravé un texte en langue gasconne, rappelant ainsi le passé gascon de Bayonne nord, la Ville a attribuée aux nouvelles rues voisines des noms... en langue basque !

III - Agenda 21

Comme dans d'autres réunions, il s'avère que la liaison entre Agenda 21 et Charte de Participation citoyenne n'est pas claire. Une question est posée sur la nécessité d'une liaison et d'une concertation entre les diverses communes de la CABAB.

Nathalie Aguesse répond au titre de chargée de mission Développement Durable et Participation Citoyenne de la ville de Bayonne : elle précise qu'effectivement, des rencontres ont lieu de façon régulière entre l'ensemble des chargés de mission développement durable / Agenda 21 des collectivités du Pays Basque. Cependant, les villes qui ont mis en place une concertation l'ont fait selon leur propre méthode : ainsi, à Bayonne, c'est une Charte de la participation citoyenne rédigée par les habitants, à Anglet, il y a des ateliers citoyens mis en place par la Ville pour l'élaboration de l'Agenda 21, à Biarritz, ce sont des conseils de quartiers.

IV - Les maraîchers

Des maraîchers, présents dans la salle, font part de problèmes liés à leur activité.

« Les cultures maraîchères sont présentes sur les coteaux nord de Bayonne depuis bien longtemps. Veut-on les conserver ou bien les faire disparaître ? ...Des expropriations, par exemple pour tracé de route, ont lieu ou ont eu lieu sur des terrains cultivés, scindant la propriété... Des droits de préemption sont établis par la Ville, privant les propriétaires de la maîtrise de leur terrain (un exemple est donné par un intervenant). Ce ne sont pas les jardins écologiques que l'on dit vouloir créer par ailleurs sur des terres non productives qui remplaceront l'activité actuelle des maraîchers des coteaux nord... »

V - Entretien

Bien que certaines autres observations ou demandes relèvent plutôt de questions à traiter directement avec l'élu référent du secteur, elles sont ici énoncées :

- * une école (maternelle Aristide Briand) non repeinte depuis de très nombreuses années ;
- * le chemin du Moulin de Habas présente de nombreuses ornières ;
- * un banc unique sur un espace vert alors qu'une demande a été faite pour en installer un ou plusieurs supplémentaires ;
- * des mousses sur les marches en pierre d'un passage public, « *un coup de karcher, ce n'est pas difficile à faire !* »
- * des voies de garage sur le Chemin Jupiter promises et pas mises en place.
- * des trottoirs inondés devant les maisons.

VI - Autres observations

Critique sur le choix d'une musique anglophone pour le film au lieu d'une musique locale. Certains citoyens n'ont pas reçu dans leur boîte à lettre le document orange Bayonne, le petit guide de la Participation Citoyenne.

Une seule question a été posée sur la sécurité des biens et des personnes.

Bayonne Nord est un quartier "oublié".

Au scepticisme évoqué par certains quant à l'efficacité des consultations citoyennes, les délégués répondent que la Charte est un nouvel outil qui se met en place, que la signature de cette Charte

engage la Ville et les citoyens, qu'en particulier les paragraphes concernant le suivi et l'évaluation de la Charte sont l'assurance que l'information circulera dans les deux sens et qu'ainsi les réponses de la Ville seront portées clairement à la connaissance de tous.

Conclusion :

Rendez-vous est donné aux citoyens des Coteaux du Nord pour la deuxième réunion de secteur, en octobre. Il y faudra élire les trois délégués.

Requêtes et idées formulées par les participants à l'Assemblée de Secteur “Les Coteaux du Nord”

- La Salle Paul Bru doit rester pour le quartier
- Voir tous les travaux (voirie, bancs, poubelles)
- Ne pas faire évoluer le PLU (Plan local d'urbanisme) sur la hauteur des habitations 6m. (2/3 étages oui) 11 m. NON tout en souhaitant longue vie à la Marquise de « Moratalla ». La Mairie a-t-elle un projet concernant la propriété « Coumère » : projet immobilier comme la résidence ATEKA ou projet de plaine des sports libre à tous ?
- Proposition : garder cet espace comme espace vert ce qui est trop rare sur Bayonne-Nord.

Informations pratiques

DELEGATION CITOYENNE :

13, Avenue de la Légion Tchèque - 64100 BAYONNE

Téléphone : 05 59 70 12 91

Courriel de la Délégation Citoyenne :

delegation.citoyenne.bayonne@gmail.com

CHARTE DE PARTICIPATION CITOYENNE :

<http://www.agenda21.bayonne.fr/spip.php?article68>

Site de la Mairie :

<http://www.bayonne.fr/>

Site AGENDA 21 :

<http://www.agenda21.bayonne.fr/>

Courriel de l'AGENDA 21 :

Agenda 21 <agenda21@bayonne.fr>

Site AGENDA 21 / Participation citoyenne :

<http://www.agenda21.bayonne.fr/spip.php?rubrique29>

Les "Elus référents de quartier" :

http://www.bayonne.fr/index.php?id=les-quartiers_les-interlocuteurs

"Page" Facebook

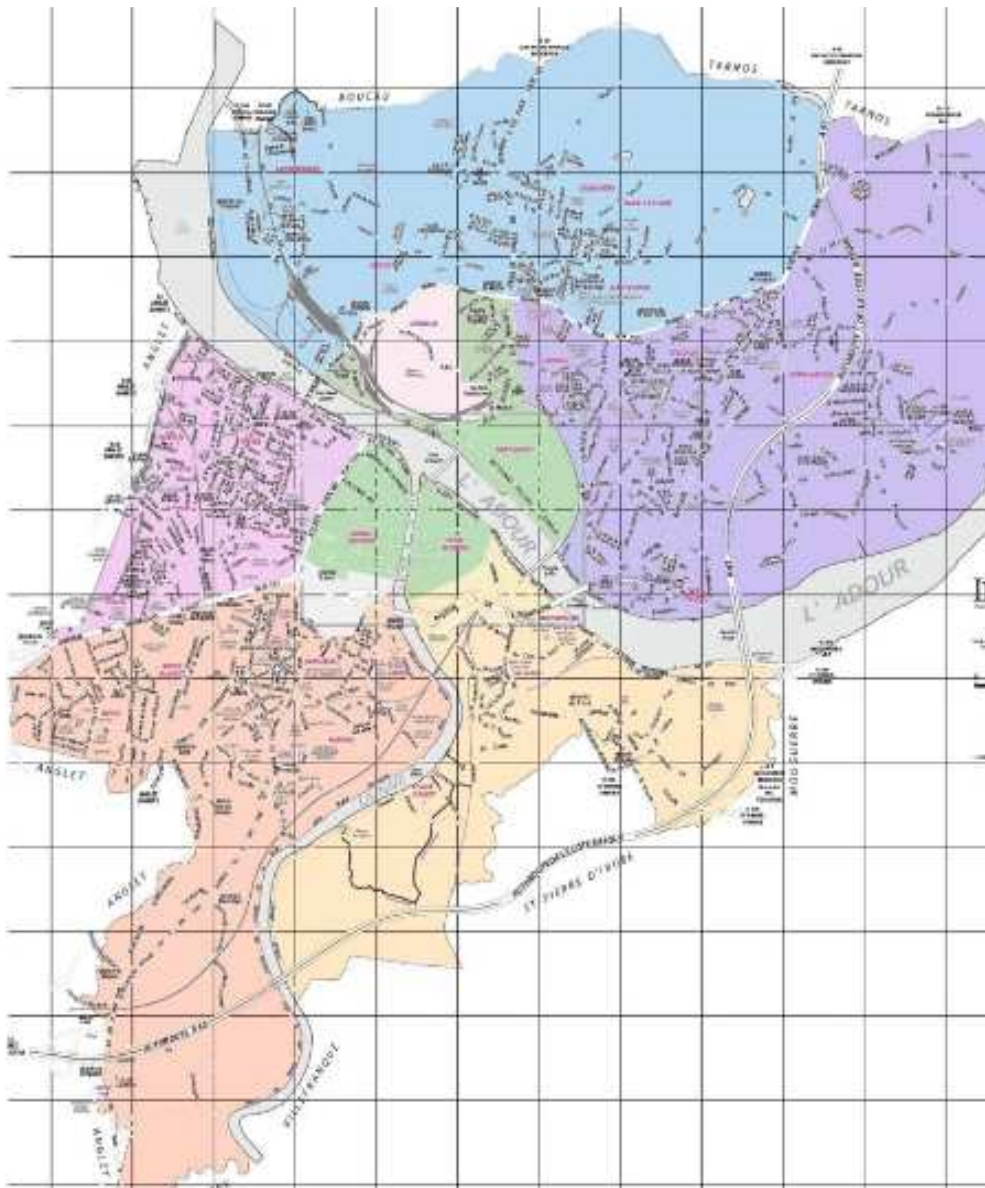
Nom de la page accessible aux personnes inscrites sur le réseau social Facebook :

<http://www.facebook.com/pages/Participation-citoyenne-bayonnaise/125385807496749?ref=ts>

"Atlas de l'aire urbaine de Bayonne et de ses territoires d'influence":

http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=16369

CARTE DES SIX SECTEURS DE BAYONNE



- Le Vieux Bayonne ou Centre : avec Grand-Bayonne, Petit-Bayonne, St-Espirit et rue Marbec (avec la Citadelle)
- Le Nouveau Bayonne : avec le Nouveau-Bayonne, Allées-Marianes, Les Affaires, Les Pontons, Lachepaillet, St-Amand
- Les Coteaux du Sud : avec St-Léon, Marzacq, Ilburzi, Polo-Beyvis, Maigrin
- Entre Nive et Adour hauts-les-murs : avec Miramontillas, Le Gize, Carré de Paul, Pissat, Longue-Macharié
- Des Hauts de l'Adour : avec Caradoe, Ste-Croix, Grand-Basque, Arrouzet, St-Frédéric
- Les Coteaux du Nord : avec St-Bernard, Amade, Saussonna, Habas-la-Plaine, St-Etienne

LES REFERENTS DE QUARTIER

http://www.bayonne.fr/index.php?id=les-quartiers_les-interlocuteurs

VILLE DE BAYONNE

GROUPE DE TRAVAIL VIE DES **quartiers**



Président : Philippe ESCAPIL-INCHAUSPE
 Conseiller municipal délégué à la Vie des Quartiers
p.escapil-inchauspe@bayonne.fr
 06 72 35 51 94

GROUPE DE TRAVAIL VIE DES **quartiers**

VILLE DE BAYONNE

1. BARRÉS - ALLÉES MARINES

- Marie-Hélène CHIRAC-REIFF**
m.chirac@bayonne.fr
 04 83 83 14 66
- Stéphanie TOUBIN**
stephanie.toubin@bayonne.fr
 04 83 03 11 69

2. POLO-BEVRS - SAINT-AMAND

- Alexis MAUSSE**
a.mausse@bayonne.fr
 04 71 83 53 19
- Sébastien PERRIN**
s.perrin@bayonne.fr
 04 87 88 54 88
- Carole UTHMANI**
c.uthmani@bayonne.fr
 04 48 89 70 47

3. SAINT-LÉON - NARRAC

- Marine BOU**
m.bou@bayonne.fr
 05 59 52 45 00
- Valérie BIGNARDI-COYE**
v.bignardi-coye@bayonne.fr
 04 78 17 21 91

4. SAINT-ESPRIT - SAINT-BARTHARD - SAINT-FRÉDÉRIC

- Priscilla DEBANDYER**
p.debandyer@bayonne.fr
 04 47 89 91 87
- Yves CROISSANT**
y.croissant@bayonne.fr
 04 85 10 78 14

5. PETIT BAYONNE - MOUSSERQUES

- Christine LEFÈVRE**
c.lefevre@bayonne.fr
 04 84 48 74 74
- Marie PERROT**
m.perrot@bayonne.fr
 05 59 83 74 51
- Marine SURET**
m.suret@bayonne.fr
 04 78 48 80 00

6. GRAND BAYONNE

- Marjolaine DEBIE**
m.debie@bayonne.fr
 04 76 88 71 84
- Marie-Cécile FERRERON**
m.c.ferreron@bayonne.fr
 04 84 78 18 88
- Jacques GIMONT**
 05 59 59 83 01

7. BARRÉS - SAINTS-CROIX - BARROUETS

- Carole LODRON**
c.lodron@bayonne.fr
 04 84 43 56 89
- Sébastien TOUBIN**
s.toubin@bayonne.fr
 05 54 33 91 61

GROUPE DE TRAVAIL « VIE DES QUARTIERS »

Président : Philippe ESCAPIL-INCHAUSPE Conseiller municipal délégué
à la Vie des Quartiers p.escapil-inchauspe@bayonne.fr - 06 72 35 51 94

Le découpage de Bayonne en 6 Secteurs (Art 9 de la Charte de Participation citoyenne) ne correspond pas à l'actuelle répartition géographique des "Elus référents de quartiers" (document ci-dessus). En attendant une nécessaire harmonisation entre Secteurs et Elus référents de quartiers, la liste ci-dessous rattache les actuels Elus référents de quartiers aux différents Secteurs (sachant qu'un Elu référent de quartier peut ainsi se retrouver cité dans deux Secteurs). Les personnes concernées par un problème de vie courante dans leur Secteur sont invitées à se rapprocher des Elus référents indiqués dans leur Secteur.

*** Secteur Vieux Bayonne Centre ville :**

Rive droite :

Françoise DARMENDRAIL - f.darmendrail@bayonne.fr- 06 61 09 97 27

Alain LACASSAGNE - a.lacassagne@bayonne.fr- 06 85 10 72 16

Rive gauche Christine LAUQUÉ - c.lauque@bayonne.fr- 06 84 48 78 79

Johanna SICART - petitbayonne.viedesquartiers@yahoo.fr- 06 12 42 20 40

Marie DEMONT - m.demont@bayonne.fr- 05 59 25 75 51

Maryline CHEVREL - m.chevrel@bayonne.fr- 06 75 00 77 58

Francis GASTAMBIDE - f.gastambide@bayonne.fr- 06 89 98 18 28

*** Secteur Nouveau Bayonne :**

Marie-Hélène CHABAUD-NADIN - m.chabaud@bayonne.fr- 06 80 20 16 85

Thierry TOUBAL - mirentchu.toubal@wanadoo.fr- 06 85 03 71 68

Jean SAUSSIE - j.saussie@bayonne.fr- 06 11 03 53 79

Gérard IRIBARREN - gg.irabarren@wanadoo.fr- 06 07 98 34 28

Xavier LETAMENDIA - xavier.letamendia@freesbee.fr- 06 62 09 70 67

*** Secteur Coteaux du Sud :**

Monique BOÉ - m.boe@bayonne.fr - 05 59 52 45 83

Isabelle DOUCET-JOYE - i.doucet-joye@bayonne.fr- 06 10 17 31 91

*** Secteur Entre Nive et Adour hors les murs :**

Christine LAUQUÉ - c.lauque@bayonne.fr- 06 84 48 78 79

Johanna SICART - petitbayonne.viedesquartiers@yahoo.fr- 06 12 42 20 40

Marie DEMONT - m.demont@bayonne.fr- 05 59 25 75 51

*** Secteur les Hauts de l'Adour :**

Daniel LOZANO - d.lozano@bayonne.fr- 06 65 43 38 39

Stéphanie TOURATON - s.touraton@bayonne.fr

Françoise DARMENDRAIL - f.darmendrail@bayonne.fr- 06 61 09 97 27

Alain LACASSAGNE - a.lacassagne@bayonne.fr- 06 85 10 72 16

*** Secteur les Coteaux du Nord :**

Françoise DARMENDRAIL - f.darmendrail@bayonne.fr - 06 61 09 97 27

Alain LACASSAGNE - a.lacassagne@bayonne.fr- 06 85 10 72 16

Daniel LOZANO - d.lozano@bayonne.fr- 06 65 43 38 39

Stéphanie TOURATON - s.touraton@bayonne.fr

Les Assemblées de Secteur



C'est Parti ! Première Assemblée de Secteur...



Les Participants sont attentifs...